

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Limoges

N° 27898

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-51, R.151-12 et R.153-18,

VU la délibération en date du 26 juin 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme de Limoges,

VU l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,

VU notamment les documents annexés, à savoir :

- l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, avec la liste des voies classées du département de la Haute-Vienne, et le plan du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Limoges,

- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Limoges,

- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Limoges,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

À cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,

- la mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude de protection autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (II), actualisée par son gestionnaire.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mercredi 04 mars 2026



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° 87-2026-SIT-T001
portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres
du département de la Haute-Vienne**

Le préfet de la Haute-Vienne

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 mai 2004 sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 151-53 et R. 153-18 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 122-10, L. 154-3, L. 154-4, R. 154-1 à R. 154-3 et R. 154-7 ;

Vu les trois arrêtés ministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit respectivement dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu les avis exprimés par les communes lors de leur consultation relative au projet de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne, qui s'est déroulée du 15 juillet 2025 au 17 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient sur l'ensemble du territoire départemental de maintenir un dispositif de prévention permettant d'assurer aux abords des infrastructures de transports terrestres un développement de l'urbanisation effectué dans des conditions techniques maîtrisées de protection contre le bruit ;

Considérant les évolutions intervenues sur les réseaux d'infrastructures de transports terrestres depuis l'institution du classement sonore arrêté en 2016.

Considérant, en conséquence, que ce classement sonore n'est plus adapté et qu'il convient de procéder à sa révision ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête

Article premier : Les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié susvisé sont applicables dans le département de la Haute-Vienne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Le tableau annexé au présent arrêté fournit pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des 5 catégories d'infrastructures définies dans l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit comptée de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu traversé par l'infrastructure (rue « en U » ou tissu ouvert).

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, de santé, de soins, d'action sociale, de loisirs et de sport ainsi que les hôtels et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux dispositions des articles R. 154-1 à R. 154-3 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9.1 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés ministériels du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question.

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont les suivants :

Aux abords des infrastructures routières :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Aux abords des infrastructures ferroviaires :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Article 5 : Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Pour les infrastructures routières :

AIXE-SUR-VIENNE, AMBAZAC, ARNAC-LA-POSTE, AUREIL, BELLAC, BERNEUIL, BESSINES-SUR-GARTEMPE, BEYNAC, BLANZAC, BOISSEUIL, BONNAC-LA-COTE, BOSMIE-L'AIGUILLE, BREUILAUF, BUSSIERE-GALANT, CHAILLAC-SUR-VIENNE, CHALUS, CHAMBORET, CHAPTELAT, COMPREIGNAC, CONDAT-SUR-VIENNE, COUZEIX, DOMPIERRE-LES-EGLISES, DOURNAZAC, DROUX, EYBOULEUF, EYJEAUX, FEYTIAT, FLAVIGNAC, GAJOURT, ISLE, JANAILHAC, LA GENEYTOUSE, LA MEYZE, LA PORCHERIE, LA ROCHE-L'ABEILLE, LE PALAIS-SUR-VIENNE, LE VIGEN, LIMOGES, MAGNAC-BOURG, MAGNAC-LAVAL, NANTIAT, NEXON, NIEUL, ORADOUR-SUR-GLANE, PAGEAS, PANAZOL, PEYRAT-DE-BELLAC, PEYRILHAC, PIERRE-BUFFIERE, RAZES, RILHAC-RANCON, ROCHECHOUART, ROYERES, SAINT-AMAND-MAGNAZEIX, SAINT-BONNET-DE-BELLAC, SAINT-BRICE-SUR-VIENNE, SAINT-GENCE, SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL, SAINT-JOUVENT, SAINT-JUNIEN, SAINT-JUST-LE-MARTEL, SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT, SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES, SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE, SAINT-PRIEST-TAURION, SAINT-SORNIN-LEULAC, SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES, SAINT-SYLVESTRE, SAINT-VICTURNIEN, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, SEREILHAC, SOLIGNAC, VAL D'ISSOIRE, VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE, VERNEUIL-SUR-VIENNE, VEYRAC, VICQ-SUR-BREUILH, VILLEFAVARD.

Pour les infrastructures ferroviaires :

AMBAZAC, BERSAC-SUR-RIVALIER, BOISSEUIL, CONDAT-SUR-VIENNE, FOLLES, FROMENTAL, GLANGES, JABREILLES-LES-BORDES, LA JONCHERE-SAINTE-MAURICE, LA PORCHERIE, LE PALAIS-SUR-VIENNE, LE VIGEN, LIMOGES, MAGNAC-BOURG, PIERRE-BUFFIERE, SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL, SAINT-JEAN-LIGOURE, SAINT-LAURENT-LES-EGLISES, SAINT-PRIEST-TAURION, SAINT-SULPICE-LAURIERE, SOLIGNAC, VICQ-SUR-BREUILH.

Article 6 : Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et le périmètre des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés, à titre d'information, par l'autorité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, dans les annexes du document d'urbanisme des communes visées à l'article 5, ainsi que les prescriptions d'isolement acoustiques édictées, la référence du présent arrêté et les lieux où il peut être consulté.

Une mise à jour des documents d'urbanisme est effectuée, le cas échéant, conformément à l'article R. 153-18 du code de l'urbanisme.

Lorsqu'il y a lieu, le certificat d'urbanisme informe le demandeur que son terrain se trouve dans un secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transport terrestre bruyante, conformément aux dispositions de l'article R. 410-13 du code de l'urbanisme.

Ce dispositif a vocation à informer le maître d'ouvrage du bâtiment de l'existence de secteurs affectés par le bruit dans lesquels il lui appartient de respecter les règles de construction définies par les arrêtés susvisés en matière d'isolement acoustique.

Article 7 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les mairies des communes visées à l'article 5, pendant une durée d'un mois minimum.

Il est également consultable, ainsi que les cartes et l'ensemble des documents relatifs au classement sonore, sur le site des services de l'État en Haute-Vienne, à l'adresse :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr>

Article 8 : Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux ci-après :

- arrêté n°473 du 3 février 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne ;
- arrêté n°84183 du 15 décembre 2016 modifiant l'arrêté n°473 du 3 février 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Vienne ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

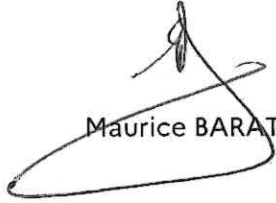
Pour le recours gracieux, le silence gardé par l'administration pendant 2 mois vaut rejet de celui-ci.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le directeur départemental des territoires, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents, les maires des communes mentionnées à l'article 5, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le

29 JAN. 2026

Le préfet



Maurice BARATE

*Arrêté n° 87-2026-SIT-T001
portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres
du département de la Haute-Vienne*

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
A20	1	300	Tissu ouvert	Limite département de la Creuse	Limite département de la Corrèze	Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste, Saint-Amand-Magnazeix, Bessines-sur-Gartempe, Saint-Sylvestre, Razès, Compreignac, Bonnac-la-Côte , Rilhac-Rancon Limoges, Panazol, Feytiat, Boisseuil, Le Vigen, Saint-Hilaire-Bonneval, Pierre-Bufferière, Vicq-sur-Breuilh, Saint-Germain-les-Belles, Magnac-Bourg, La Porcherie
Bretelles A20 échangeur 32	3	100	Tissu ouvert	A20	Rue Détaille	Limoges
RN 141	2	250	Tissu ouvert	Giratoire RN 520	Limite département	Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Saint-Victurnien, Saint Junien, Oradour-sur-Glane, Saint-Brice-sur-Vienne
RN145	2	250	Tissu ouvert	Giratoire RN 147	Est ZI Beauchamp	Blanzac
	3	100	Tissu ouvert	Est ZI Beauchamp	Sortie agglo La Brousse	Droux, Blanzac
	2	250	Tissu ouvert	Sortie agglo La Brousse	entrée agglo St Sornin Leulac	Magnac-Laval, Droux, Villefavard, Dompierre-les-Églises, Saint-Sornin-Leulac
	3	100	Tissu ouvert	entrée agglo St Sornin Leulac	sortie agglo St Sornin Leulac	Saint-Sornin-Leulac
	2	250	Tissu ouvert	sortie agglo St Sornin Leulac	échangeur A20	Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Sornin-Leulac
RN 147 Projets mise à 2x2 voies nord	4	30	Tissu ouvert	Bretelle RN 520 → RN 147 (projet 2x2 voies RN 147 nord)		Couzeix
	3	100	Tissu ouvert	Bretelle RN 147 → RN 520 (projet 2x2 voies RN 147 nord)		
	2	250	Tissu ouvert	section courante		Couzeix, Nieul
	3	100	Tissu ouvert	Branche giratoire nord (projet 2x2 voies RN 147 nord)		Nieul
RN147	3	100	Tissu ouvert	croisement RN520	entrée agglo Conore	Chaptelat, Couzeix, Nieul, Peyrilhac, Saint-Jouvent
	4	30	Tissu ouvert	entrée agglo Conore	Partie sud agglo de Conore	Peyrilhac
	3	100	Tissu ouvert	Partie sud agglo de Conore	entrée agglo Chamboret	Peyrilhac, Nantiat, Chamboret
	4	30	Tissu ouvert	entrée agglo Chamboret	sortie agglo Chamboret	Chamboret
	3	100	Tissu ouvert	sortie agglo Chamboret	sud créneau de dépassement	
	2	250	Tissu ouvert	sud créneau de dépassement	nord créneau de dépassement	

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
RN147	3	100	Tissu ouvert	Nord créneau de dépassement	Sud Vincou	Chamboret, Breuilaufa, Berneuil
	4	30	Tissu ouvert	Sud Vincou	Nord Vincou	Berneuil
	3	100	Tissu ouvert	Nord Vincou	entrée agglo de Berneuil	
	4	30	Tissu ouvert	entrée agglo Berneuil	sortie agglo Berneuil	
	2	250	Tissu ouvert	Projet créneau de dépassement de Berneuil		
	3	100	Tissu ouvert	sortie agglo Berneuil	Giratoire RN 145	Berneuil, Bellac, Blanzac
	2	250	Tissu ouvert	Giratoire RN 145	Giratoire RD 951	Peyrat-de-Bellac, Bellac, Blanzac
	3	100	Tissu ouvert	Giratoire RD 951	Limite département	Peyrat-de-Bellac, Saint-Bonnet-de-Bellac, Val-d'Oire-et-Gartempe
RN21	3	100	Tissu ouvert	RN520	D 10	Beynac, Condat-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille, Isle, Limoges, Aixe-sur-Vienne
	4	30	Tissu ouvert	D10	Sortie agglo Aixe-sur-Vienne	Aixe-sur-Vienne
	3	100	Tissu ouvert	Sortie agglo Aixe-sur-Vienne	Entrée agglo Séreilhac	Aixe-sur-Vienne, Séreilhac
	4	30	Tissu ouvert	Entrée Séreilhac	Sortie agglo Séreilhac	Séreilhac
	3	100	Tissu ouvert	Sortie agglo Séreilhac	Entrée agglo Chalus	Flavignac, Séreilhac, Pageas, Châlus
	4	30	Tissu ouvert	Entrée agglo Châlus	Sortie agglo Châlus	Châlus
	3	100	Tissu ouvert	Sortie agglo Châlus	Limite département	Dournazac, Châlus, Bussière-Galant
RN520 sud	3	100	Tissu ouvert	RN21	Autoroute A20	Limoges
RN520 nord	2	250	Tissu ouvert	A20	RN 141	Chaptelat, Couzeix, Limoges
D704A	4	30	Tissu ouvert	Bvd de la Valoine	D704	Feytiat, Le Vigen, Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
D941 est	3	100	Tissu ouvert	D19	entrée Saint-Léonard-de-Noblat	Saint-Léonard-de-Noblat
	4	30	Tissu ouvert	entrée Saint-Léonard-de-Noblat	Boulevard Adrien Pressemane	
	5	10	Tissu ouvert	Boulevard Adrien Pressemane	Boulevard Carnot	
	4	30	Tissu ouvert	Boulevard Carnot	D65	
	3	100	Tissu ouvert	D65	entrée Royères	Saint-Léonard-de-Noblat, Royères
	4	30	Tissu ouvert	entrée Royères	Sortie Royères	Royères
	3	100	Tissu ouvert	sortie Royères	entrée Les Chabannes	Royères, Saint-Just-le-Martel
	4	30	Tissu ouvert	entrée Les Chabannes	sortie Les Chabannes	Saint-Just-le-Martel
	3	100	Tissu ouvert	sortie Les Chabannes	entrée Panazol	Saint-Just-le-Martel, Panazol
	4	30	Tissu ouvert	entrée Panazol	D979	Panzol, Limoges
	3	100	Rue en U	D979	établissements LEGRAND	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	établissements LEGRAND	Rue du Capitaine VIGUIER	
	2	250	Rue en U	Rue du Capitaine VIGUIER	N520	
D941 ouest	3	100	Tissu ouvert	Bd de La Borie	sortie Limoges	Limoges
	2	250	Tissu ouvert	sortie Limoges	Début N141	Verneuil-sur-Vienne, Limoges
	3	100	Tissu ouvert	D675	Boulevard Victor Hugo	Saint-Junien
	2	250	Rue en U	Boulevard Victor Hugo	avenue Sadi Carnot	
	3	100	Tissu ouvert	avenue Sadi Carnot	D675	
	4	30	Tissu ouvert	D675	D21A	
D941A	3	100	Tissu ouvert	D20	Rue de Tranchepie	Verneuil-sur-Vienne

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
D947	3	100	Tissu ouvert	Bd de Beaublanc	entrée aggro de Couzeix	Couzeix, Limoges
	4	30	Tissu ouvert	entrée aggro de Couzeix	sortie aggro de Couzeix	Couzeix
	3	100	Tissu ouvert	sortie aggro de Couzeix	N147	Chaptelat, Couzeix
RD11	4	30	Tissu ouvert	Avenue Georges Pompidou	Fontgeaudrant (sortie Limoges)	Condat-sur-Vienne, Limoges
	3	100	Tissu ouvert	Fontgeaudrant (sortie Limoges)	Pont SNCF	
	4	30	Tissu ouvert	Pont SNCF	Giratoire avec la rue de la République	Condat-sur-Vienne
	5	10	Tissu ouvert	Giratoire avec la rue de la République	sortie agglomération de Condat-sur-Vienne	
	3	100	Tissu ouvert	sortie agglomération de Condat-sur-Vienne	RD32	Condat-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille
RD15	3	100	Tissu ouvert	A20	limitation 70	Saint-Hilaire-Bonneval
	4	30	Tissu ouvert	limitation 70	Cimetière	
	5	10	Tissu ouvert	Cimetière	Carrefour RD32	
RD15	3	100	Tissu ouvert	RD704	Pont SNCF	Nexon, Saint-Maurice-les-Brousses
	4	30	Tissu ouvert	Pont SNCF	RD11	Nexon
RD11	4	30	Tissu ouvert	RD15	RD17	
RD20	4	30	Tissu ouvert	RN21	rue Outre Vienne	Aixe-sur-Vienne
	4	30	Tissu ouvert	rue Outre Vienne	fin limitation 70	Aixe-sur-Vienne, Isle
	3	100	Tissu ouvert	fin limitation 70	début limitation 70	
	4	30	Tissu ouvert	début limitation 70	Sortie Le Mas des Landes	Isle
RD79	4	30	Tissu ouvert	Boulevard périphérique de Limoges	Pont SNCF	Limoges, Isle
	3	100	Tissu ouvert	Pont SNCF	entrée Mas les Landes	

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
RD79	4	30	Tissu ouvert	entrée Le Mas des Landes	RD20	Isle
RD20	3	100	Tissu ouvert	RD941A	entrée agglomération Limoges Bellegarde	Verneuil-sur-Vienne – Limoges
	4	30	Tissu ouvert	entrée agglomération Limoges Bellegarde	fin limitation 70 km/h	Limoges
	3	100	Tissu ouvert	fin limitation 70	limitation 70	Saint-Gence, Couzeix, Limoges
	4	30	Tissu ouvert	limitation 70	RD35	Couzeix
RD2000	3	100	Tissu ouvert	RN141/RN520	RN21	Aixe-sur-Vienne, Verneuil-sur-Vienne, Saint-Priest-sous-Aixe
RD220	3	100	Tissu ouvert	Echangeur A20	debut lim 70	Bonnac-la-Côte
	4	30	Tissu ouvert	debut lim 70	fin lim 70	
	3	100	Tissu ouvert	Fin lim 70	entrée Beaune-les-Mines	Bonnac-la-Côte, Limoges, Rilhac-Rancon
	4	30	Tissu ouvert	entrée Beaune-les-Mines	sortie Beaune-les-Mines	Limoges
	3	100	Tissu ouvert	Sortie Beaune-les-Mines	RD914	
RD220 (Besines-sur-Gartempe)	3	100	Tissu ouvert	D711 (La Croix du Breuil)	limitation 50 km/h	Bessines-sur-Gartempe
	4	30	Tissu ouvert	limitation 50km/h	D27	
RD224	4	30	Tissu ouvert	Avenue Jean Jaurès	Avenue du Sablard	Panazol, Limoges
RD250	4	30	Tissu ouvert	RD29	Giratoire av. A Briand/rue de Faugeras	Limoges
	3	100	Tissu ouvert	Giratoire av. A Briand/rue de Faugeras	Boulevard Schuman	
RD29	5	10	Tissu ouvert	Zone échangeur A20		Limoges
	4	30	Tissu ouvert	Sortie zone échangeur A20	sortie Le Palais-sur-Vienne	Le Palais-sur-Vienne, Limoges
	3	100	Tissu ouvert	sortie Le Palais-sur-Vienne	route du Bourmazeau	Le Palais-sur-Vienne
	4	30	Tissu ouvert	route du Bourmazeau	Rue de Lauterbourg	Le Palais-sur-Vienne, Saint-Priest-Taurion
RD46	4	30	Tissu ouvert	N21	RD32	Bosmie-l'Aiguille, Isle

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
RD32	4	30	Tissu ouvert	RD46	sortie Bosmie L'Aiguille	Beynac, Bosmie-l'Aiguille
	3	100	Tissu ouvert	sortie Bosmie L'Aiguille	RD32G2	
RD320	3	100	Tissu ouvert	A20	Route de Chalussie	Boisseuil
	4	30	Tissu ouvert	Route de Chalussie	D65	
	5	10	Tissu ouvert	D65	Fin limitation 30 km/h	
	4	30	Tissu ouvert	Fin limitation 30 km/h	Les Quatres vents	
	3	100	Tissu ouvert	Les Quatres Vents	D704	Boisseuil, Feytiat, Le Vigen
RD35	3	100	Tissu ouvert	RD128	RD20	Couzeix, Nieul
RD675	3	100	Tissu ouvert	RD711	RD941	Saint-Junien, Saint-Brice-sur-Vienne
	4	30	Tissu ouvert	RD941	sortie agglo de Saint-Junien	Saint-Junien
	3	100	Tissu ouvert	sortie agglo de Saint-Junien	Limitation 70 km/h (Labrousse)	Saint-Junien, Rochechouart, Chaillac-sur-Vienne
	4	30	Tissu ouvert	Limitation 70 km/h (Labrousse)	Rue Pasteur	Rochechouart
	5	10	Tissu ouvert	Rue Pasteur	fin limitation 30 km/h	
	4	30	Tissu ouvert	fin limitation 30 km/h	RD901	
RD704	3	100	Tissu ouvert	Route de Toulouse	Entrée Le Vigen	Feytiat, Limoges, Le Vigen, Solignac
	4	30	Tissu ouvert	Entrée Le Vigen	Sortie Le Vigen	Le Vigen
	3	100	Tissu ouvert	Sortie Le Vigen	entrée Saint-Maurice-Les-Brousses	Saint-Maurice-les-Brousses, Le Vigen
	4	30	Tissu ouvert	Entrée Saint-Maurice-Les-Brousses	Sortie Saint-Maurice-Les-Brousses	Saint-Maurice-les-Brousses
	3	100	Tissu ouvert	Sortie Saint-Maurice-Les-Brousses	Début limitation 70 (La Traverse)	Nexon, Saint-Maurice-les-Brousses, Janailhac, La Roche-l'Abeille, La Meyze
	4	30	Tissu ouvert	Début limitation 70 km/h (La Traverse)	Fin limitation 70 km/h (La Traverse)	La Roche-l'Abeille
	3	100	Tissu ouvert	Fin limitation 70 km/h (La Traverse)	Début limitation 70 km/h (La Loue)	La Roche-l'Abeille, La Meyze, Saint-Yrieix-la-Perche

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
RD704	4	30	Tissu ouvert	Début limitation 70 km/h (La Loue)	Chemin Le Lac	Saint-Yrieix-la-Perche
RD920	3	100	Tissu ouvert	RD220	Proximité RD44	Bonnac-la-Côte, Ambazac
RD914 Ambazac	4	30	Tissu ouvert	Proximité RD44	Rue de la Mazaurie (RD44)	Ambazac
RD914	4	30	Tissu ouvert	Les Quatre Routes	Giratoire avant sortie agglo Rilhac-Rancon	Rilhac-Rancon
	3	100	Tissu ouvert	Giratoire avant sortie agglo Rilhac-Rancon	A20	Limoges, Rilhac-Rancon
RD951	3	100	Tissu ouvert	Limite département	RN 147	Val d'Issoire, Peyrat-de-Bellac, Gajoubert
RD979	3	100	Tissu ouvert	Av De Tassigny	Sortie Le Ponteix	Feytiat, Limoges
	2	250	Tissu ouvert	Sortie Le Ponteix	Entrée Crézin	Feytiat, Panazol
	3	100	Tissu ouvert	Entrée Crézin	Entrée agglo de Feytiat	Feytiat
	4	30	Tissu ouvert	Entrée agglo de Feytiat	Sortie Agglo de Feytiat	Eyjeaux, Feytiat
	3	100	Tissu ouvert	Sortie Agglo de Feytiat	D12	Aureil, Eyjeaux, Feytiat
	4	30	Tissu ouvert	D12	fin limitation 70 km/h	Aureil
	3	100	Tissu ouvert	fin limitation 70 km/h	Entrée Les Allois	Aureil, Eyjeaux, La Geneytouse
	4	30	Tissu ouvert	Entrée Les Allois	Sortie Les Allois	Aureil, La Geneytouse
	3	100	Tissu ouvert	Sortie Les Allois	Entrée La Geneytouse	La Geneytouse
	4	30	Tissu ouvert	Entrée La Geneytouse	Sortie La Geneytouse	
	3	100	Tissu ouvert	Sortie La Geneytouse	RD7B	La Geneytouse, Eybouleuf
R Léonard Trompillon	3	100	Tissu ouvert	Avenue Général Leclerc	Boulevard des Arcades	Limoges
Boulevard des Arcades	3	100	Tissu ouvert	Avenue du Général Leclerc	Boulevard du Vigenal	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Boulevard du Vigenal	3	100	Tissu ouvert	Boulevard des Arcades	Boulevard de Beaublanc	Limoges
Boulevard de Beaublanc	3	100	Tissu ouvert	Boulevard du Vigenal	Boulevard de la Borie	Limoges
Boulevard de la Borie	3	100	Tissu ouvert	Boulevard de Beaublanc	Boulevard du Mas Bouyol	Limoges
Boulevard du Mas Bouyol	3	100	Tissu ouvert	Boulevard de la Borie	Boulevard de Vanteaux	Limoges
Boulevard de Vanteaux	3	100	Tissu ouvert	Boulevard du Mas Bouyol	Boulevard Bel-Air	Limoges
Boulevard Bel-Air	3	100	Tissu ouvert	Vanteaux	Avenue Baudin	Limoges
Voie de liaison Sud	3	100	Tissu ouvert	Carrefour du Clos Moreau	Avenue du Gal Martial Valin	Limoges
Boulevard de la Valoine	3	100	Tissu ouvert	Avenue du Gal Martial Valin	RD 704	Limoges
Rue de Fuageras (RD142)	4	30	Tissu ouvert	RD 250	Av de Baubreuil	Le Palais-sur-Vienne, Limoges
Av de Baubreuil	4	30	Tissu ouvert	Rue de Faugeras	Rue Rhin et Danube	Le Palais-sur-Vienne, Limoges
Av Jean Giraudoux	4	30	Tissu ouvert	RD142	R Gustave Eiffel	Le Palais-sur-Vienne, Limoges
Voie de liaison nord (RD 142- Av Grande Pièce)	4	30	Tissu ouvert	Av De Baubreuil	D914	Le Palais-sur-Vienne, Limoges
Av Louis de Broglie	3	100	Tissu ouvert	Rue Rhin et Danube	RN 520	Limoges
Rue Lebon	4	30	Tissu ouvert	Rue Auguste Comte	Av Louis de Broglie	Limoges
Rue Amedee Gordini	3	100	Tissu ouvert	RN520	Allée de la Cornude	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	Allée de la Cornude	R Ettore Bugatti	
Rue Jacques Goddet	4	30	Tissu ouvert	Av Pierre Me,des France	R Frederic Bastiat	Limoges
Avenue de Louyat	5	10	Tissu ouvert	Boulevard du Vigenal	Avenue du Général Leclerc	Limoges
Rue Pissaro	3	100	Rue en U	Rue Détaille	Bd R Schuman	Limoges
Av du Général Leclerc	3	100	Rue en U	Place Sadi Carnot	Rue Armand Barbès	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Av du Général Leclerc	3	100	Tissu ouvert	Rue Armand Barbès	Avenu de Louyat	Limoges
			Rue en U	Avenue de Louyat	Rue Paul Lafarge	
			Tissu ouvert	Rue Paul Lafarge	Sortie agglo de Limoges	
rue Francois Chenieux	4	30	Rue en U	place Sadi Carnot	place Denais Dussoubs	Limoges
Av Adrien Tarrade	3	100	Rue en U	Av Berthelot	Place Sadi Carnot	Limoges
av Berthelot	4	30	Tissu ouvert	av Montjovis	av Adrien Tarrade	Limoges
Av Emile Labussière	4	30	Tissu ouvert	fin rue en U	Rue de Bellac	Limoges
	3	100	Rue en U	Place Sadi Carnot	fin rue en U	
Av Montjovis	4	30	Tissu ouvert	Rue de Bellac	dbt rue en U	Limoges
	2	250	Rue en U	dbt rue en U	Rue Montmailler	
rue Theodore Bac	4	30	Tissu ouvert	place Sadi Carnot	rue Charpentier	Limoges
	3	100	Rue en U	Rue Charpentier	Rue Aristide Briand	
Avenue Garibaldi	3	100	Rue en U	Place Jourdan	Place Sadi Carnot	Limoges
Place Jourdan	4	30	Tissu ouvert	Place Jourdan		Limoges
Rue du Maupas	5	10	Tissu ouvert	Bd de la Cité	Place Jourdan	Limoges
Cours Bugeaud	5	10	Tissu ouvert	av General de Gaulle	av Garibaldi	Limoges
Boulevard Carnot	5	10	Tissu ouvert	Avenue Garibaldi	Avenue de la Libération	Limoges
av du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert	place Maison Dieu	place Jourdan	Limoges
Cours Gay-Lussac	4	30	Tissu ouvert	Place Maison Dieu	Av Garibaldi	Limoges
Place Maison Dieu	4	30	Tissu ouvert	Rue Aristide Briand	Av du Général de Gaulle	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
rue Aristide Briand	4	30	Tissu ouvert	RD250	Rue du Dr Bergonie	Limoges
	3	100	Rue en U	Rue du Dr Bergonie	Rue de la Brègère	
	4	30	Tissu ouvert	Rue de la Brègère	Impasse Lelong	
	3	100	Rue en U	Impasse Lelong	sud rue du Grand Treuil	
	4	30	Tissu ouvert	sud rue du Grand Treuil	Rue Théodore Bac	
Avenue de la Libération	3	100	Rue en U	Rue Francois Chenieux	Bd Carnot	Limoges
	4	30	Rue en U	Bd Carnot	Cours Vergnaud	
cours Vergniaud	4	30	Tissu ouvert	Cours Gay-Lussac	Av de la Libération	Limoges
Boulevard Victor Hugo	3	100	Rue en U	Place Denis Dussoubs	Place d'Aine	Limoges
rue Henri Dumont	3	100	Rue en U	pont saint etienne	Av du Marechal de LaAttre de Tassigny	Limoges
Av de Sablard	4	30	Tissu ouvert	Rue Henri Dumont	Rue Henri de Bournazel	Limoges
Av Georges Dumas	3	100	Tissu ouvert	Place Haute-Vienne	Rue des petite Maison	Limoges
	2	250	Rue en U	Rue de Petites Maisons	Boulevard de la Corderie	
	3	100	Tissu ouvert	Boulevard de la Corderie	Pont Neuf	
Rue Eugène de Varlin	4	30	Tissu ouvert	Av du Maréchal De Lattre	Rue H. de Bournazel	Limoges
Passerelle Montplaisir	4	30	Tissu ouvert	Rue Aristide Briand	Avenue de Locarno	Limoges
Avenue de Locarno	4	30	Rue en U	Avenue de Locarno	Rampe des Bénédictins	Limoges
Rampe des Bénédictins	4	30	Tissu ouvert	Av De Locarno	Av Général de Gaulle	Limoges
Avenue des Bénédictins	2	250	Rue en U	place Jourdan	rue Charles Gide	Limoges
Avenue Jean Gagnant	3	100	Tissu ouvert	Rue Donzelot	RN 520	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Av Des Coutures	5	10	Tissu ouvert	Av Des Casseaux	Av De Locarno	Limoges
Avenue des Casseaux	5	10	Tissu ouvert	Av Jean Gagnant	Rue Pierre Semard	Limoges
Rue Victor Duruy	5	10	Tissu ouvert	RN 520	Av Jean Gagnant	Limoges
Avenue du pdt Vincent Auriol	4	30	Tissu ouvert	Rue du Maréchal Foch	Rue du pdt René Coty	Limoges
Avenue du Roussillon	4	30	Tissu ouvert	Rue du Gué de Verthamont	Av De Grodno	Limoges
Boulevard de Fleurus	4	30	Rue en U	Place Jourdan	Place Wilson	Limoges
Boulevard Louis blanc	3	100	Rue en U	place de haute-vienne	place wilson	Limoges
Rue Jean Jaurès	4	30	Rue en U	rue Rafilhoux	Bd Louis Blanc	Limoges
Boulevard Georges Périn	4	30	Tissu ouvert	Place Wilson	Carrefour Tourny	Limoges
Boulevard de la Corderie	5	10	Tissu ouvert	av Georges Dumas	Rue Raspail	Limoges
	3	100	Rue en U	Rue Raspail	rue du Maupas	
Boulevard Gambetta	3	100	Rue en U	Place d'Aine	Boulevard Louis Blanc	Limoges
Av du Midi	5	10	Tissu ouvert	Rue Arbonneau	Av Baudin	Limoges
Rue Dupuytren	4	30	Tissu ouvert	Av Baudin	Bd Gambetta	Limoges
avenue Baudin	4	30	Tissu ouvert	Bd Georges Dumas	Avenue du midi	Limoges
	3	100	Rue en U	Avenue du Midi	Avenue de la Révolution	
	2	250	Rue en U	Avenue de la Révolution	fin rue en U	
	4	30	Tissu ouvert	fin rue en U	Avenue Ernest Ruben	
Rue du Grand Treuil	4	30	Tissu ouvert	Rue de la Brégère	Rue Henri Lagrange	Limoges
	5	10	Tissu ouvert	Rue Henri Lagrange	Rue Aristide Briand	

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Boulevard G. Clémenceau	3	100	Tissu ouvert	Avenue Général Leclerc	Rue Henri Matisse	Limoges
Rue Henri Matisse	3	100	Tissu ouvert	Bd Georges Clémenceau	Rue Détaille	Limoges
rue Detaille	4	30	Tissu ouvert	rue Henri Matisse	rue Picasso	Limoges
Rue René Péchiéras	4	30	Tissu ouvert	Rue Henri Matisse	Rue de la Brègère	Limoges
Boulevard Robert Schuman	2	250	Tissu ouvert	Echangeur n°30	Entrée agglomération Limoges	Limoges
Rue des Sagnes	4	30	Tissu ouvert	A20	Rue des Sabines	Limoges
Rue De Beaubreuil	4	30	Tissu ouvert	Av De Beaubreuil	R des Sagnes	Limoges
av Louis Armand	3	100	Tissu ouvert	rue Henri Giffard	carrefour de l Europe	Limoges
Rue Henri Giffard	4	30	Tissu ouvert	Rue Fulton	Rue Francisco Ferrer	Limoges
rue Auguste Comte	4	30	Tissu ouvert	rue Henri Giffard	rue Gildas de Roberval	Limoges
Rue de Mas Gigou	4	30	Tissu ouvert	Rue du Mas Gigou	Rue de Buxerolles	Couzeix, Limoges
Rue de Buxerolles	4	30	Tissu ouvert	Rue du Mas Gigou	Rue Francisco Ferrer	Couzeix, Limoges
Rue Francisco Ferrer	3	100	Tissu ouvert	Rue de Buxerolles	Av Louis Armand	Couzeix, Limoges
rue de Bellac	2	250	Rue en U	bd de Beaublanc	av Montjovis	Limoges
rue de Brouillebas	4	30	Tissu ouvert	rue de Bellac	Rue du Mas Gigou	Limoges
Av des Ruchoux	5	10	Tissu ouvert	Carrefour du 8 Mai 1945	Rue des Palmiers	Limoges
Rue Albert Thomas	4	30	Tissu ouvert	Rue de la Mauvendièrre	Boulevard de la Borie	Limoges
Rue Arbonneau	5	10	Tissu ouvert	rue Peytinaud Beaupeyrat	av du Midi	Limoges
rue Victor Chabot	4	30	Tissu ouvert	rue d Anthony	rue Armand Dutreix	Limoges
Rue Armand Dutreix	3	100	Tissu ouvert	Bd de la Borie	Place des Carmes	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Rue Charles Le Gendre	4	30	Tissu ouvert	Boulevard Bel-Air	Av Dominique Larrey	Limoges
Av du Professeur Joseph de Leobardy et Av Dominique Larrey	4	30	Tissu ouvert	R Charles Le Gendre	R du Cluzeau	Limoges, Isle
R du Cluzeau	4	30	Tissu ouvert	Av du Buisson	Av de Limoges	Limoges, Isle
Av Martin Luther King	4	30	Tissu ouvert	Bd Venteaux	entrée CHU	Limoges
Avenue du Buisson	5	30	Tissu ouvert	Av Professeur Joseph De Leobar	avenue de Limoges	Limoges, Isle
Rue du Docteur Raymond Marcland	4	30	Tissu ouvert	Av Martin Luther King	R du Professeur Bernard Descot	Limoges
Rue de Bourneville	4	30	Tissu ouvert	Avenue des Bayles	Av de Naugeat	Limoges, Isle
Rue Pierre et Marie Curie	4	30	Tissu ouvert	Av de Naugeat	Bd Bel Air	Limoges
Avenue de Naugeat	5	10	Tissu ouvert	Rue François Perrin	Boulevard de Venteaux	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	Boulevard de Venteaux	Rue de Bourneville	
Rue Sainte-Claire	4	30	Tissu ouvert	Av de Naugeat	Av Ernest Ruben	Limoges
Route des Courrieres	4	30	Tissu ouvert	D79	D74	Limoges, Isle
rue d Antonny	4	30	Tissu ouvert	carrefour du 8 mai 1945	rue Armand Dutreix	Limoges
Rue d'Isle	5	10	Tissu ouvert	Boulevard de Venteaux	Rue François Perrin	Limoges
Rue François Perrin	4	30	Tissu ouvert	Bd du Mas Bouyol	Place des Carmes	Limoges
Rue du Puy Las Rodas	5	10	Tissu ouvert	Rue Ernest Lavisce	Rue François Perrin	Limoges
Rue de l'ancienne EN des Instituteurs	4	30	Tissu ouvert	Rue de Toulouse	Rue de Feytiat	Limoges
Rue de Toulouse	4	30	Tissu ouvert	Boulevard de la Valoine	Rue de Babylone	Feytiat, Limoges
	3	100	Tissu ouvert	Rue de Babylone	Av du Maréchal De Lattre	

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Rue du Général Catroux	4	30	Tissu ouvert	Rue de Feytiat	Pôle Ophtalmologique Chénieux	Limoges
Laugerie	3	100	Tissu ouvert	Route de Toulouse	Avenue du Ponteix	Feytiat, Limoges
Avenue du Ponteix	3	100	Tissu ouvert	Laugerie	Rue Jean Mermoz	Feytiat
Rue Jean Mermoz	4	30	Tissu ouvert	Avenue du Ponteix	D979	Feytiat
Avenue Georges Pompidou	3	100	Tissu ouvert	Place Henri Queuille	RN 520	Limoges
Pont de Révolution	3	100	Tissu ouvert	RN 520	Av de la Révolution	Limoges
Avenue de la Révolution	3	100	Rue en U	Av Baudin	fin rue en U	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	fin rue en U	Pont de la Révolution	
Rue Domnolet Lafarge	4	30	Tissu ouvert	Place Henri Queuille	Rue de Sainte-Anne	Limoges
Av du Gal Martial Valin	4	30	Tissu ouvert	Place Henri Queuille	Bd de la Valoine	Limoges
Rue Santos Dumont	4	30	Tissu ouvert	R De Toulouse	Av Du Général Martial Valin	Limoges
Rue des arènes	4	30	Rue en U	début rue en U	Place d'Aine	Limoges
	5	10	Tissu ouvert	Place des Carmes	début rue en U	
Place d'Aisne	4	30	Tissu ouvert	place d Aine	place d Aine	Limoges
rue Raymond Couraud	5	10	Tissu ouvert	place Winston Churchill	place d Aine	Limoges
rue de l Ampitheatre	4	30	Tissu ouvert	place des Carmes	place Winston Chruchill	Limoges
Rue de la Mauvendièrre	4	30	Tissu ouvert	Rue d'Anthonie	début rue en U	Limoges
	3	100	Rue en U	début rue en U	fin rue en U	
	4	30	Tissu ouvert	Fin rue en U	Rue Louvrier de Lajolais	
Rue Bernard Palissy	4	30	Tissu ouvert	Rue Montmailler	Place Winston Churchill	Limoges

VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES
Place Winston Churchill	5	10	Tissu ouvert	R De la Mauvendière	Rue de Lajolais	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	Rue de Lajolais	Bd Victor Hugo	
Rue Louvrier de Lajolais	3	100	Rue en U	Bd Victor Hugo	fin rue en U	Limoges
	4	30	Tissu ouvert	fin rue en U	rue Couraud	
Rue des Palmiers	5	10	Tissu ouvert	Rue Edouard Michaud	Av des Ruchoux	Limoges
Rue Edouard Michaud	5	10	Tissu ouvert	Bd de la Borie	Rue des Palmiers	Limoges
Av de Grodno	4	30	Tissu ouvert	Rue François Perrin	Av du Roussillon	Limoges
Av de Roussillon	4	30	Tissu ouvert	Av De Grodno	Bd Venteaux	Limoges
Rue Camille Guérin	4	30	Tissu ouvert	Rue de Verthamont	Boulevard de Venteaux	Limoges
Rue de Verthamon	4	30	Tissu ouvert	Rue de Verthamont	Rond point des Emailleurs	Limoges
Rue Georges Briquet	4	30	Tissu ouvert	Avenue du pdt René Coty	Boulevard de la Borie	Limoges
av du President auriol	4	30	Tissu ouvert	bd de la Borie	rue deu Marechal Foch	Limoges
av du President Coty	5	10	Tissu ouvert	bd de la Borie	av du president	Limoges
Rue Jules Ladoumègues	4	30	Tissu ouvert	Av de Landouge	Rue Jean Le Bail	Limoges
Av de Landouge	4	30	Tissu ouvert	Rue Ladoumègues	Rue du Moulin Roux	Limoges
				Rue du Moulin Roux	Bretelle RN 141	
Rue Montmailler	5	10	Tissu ouvert	Av Montjovis	Rue Bernard Palissy	Limoges
Rue Louis Casimir Ranson	5	10	Tissu ouvert	Rue François Perrin	Rue Sainte-Claire	Limoges
rue Peytinaud Beaupeyrat	3	100	Rue en U	av Ernest Ruben	Bd Gambetta	Limoges
VOIES	CATEGORIE	LARGEUR	TISSU	DEBUT TRONCON	FIN TRONCON	COMMUNES

cours Jean Pénicaud	4	30	Rue en U	Rue Petiniaud Beaupeyrat	Av Ernest Ruben	Limoges
Av Ernest Ruben	4	30	Rue en U	Rue de Sainte-Claire	fin rue en U	Limoges
	5	10	Tissu ouvert	fin rue en U	Bd de Bel-Air	
Rue De La Tour	4	30	Tissu ouvert	D320 (Le Petit L'Age)	A20	Boisseuil, Le Vigen
R de Panazol, Av L Detoulle	4	30	Tissu ouvert	D224	Av du Sablard	Panazol, Limoges
Rue de Bournazel, rue des vignes	4	30	Tissu ouvert	Avenue du Sablard	RD 941	Panazol, Limoges
avenue du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Av President Carnot	R Guy De Maupassant	Panazol
av Pierre Cot	4	30	Tissu ouvert	Av President Carnot	Rue Louis Armand	Panazol
R Pierre Curie_ R Victor Hugo	5	10	Tissu ouvert	D29	R Emile Zola	Le Palais-sur-Vienne
Rue Outre-Vienne	3	100	Rue en U	début rue en U	fin rue en U	Aixe-sur-Vienne
	5	10	Tissu ouvert	fin rue en U	D20	



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

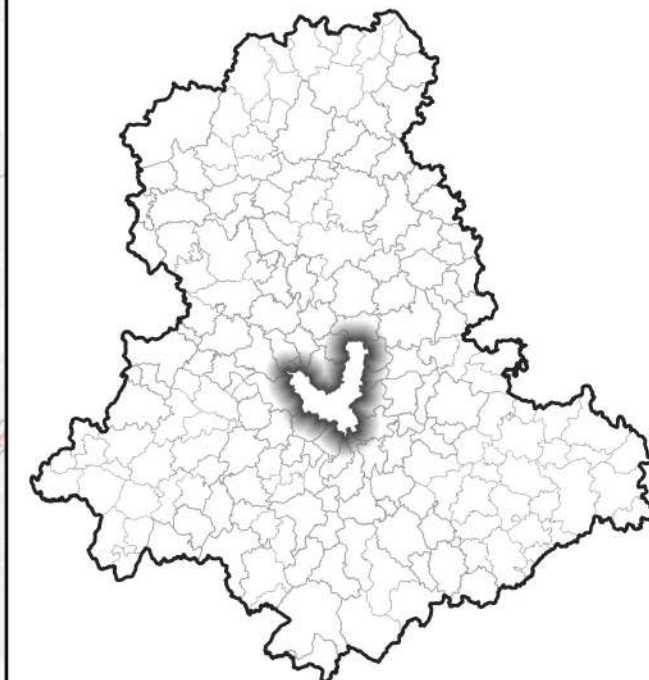
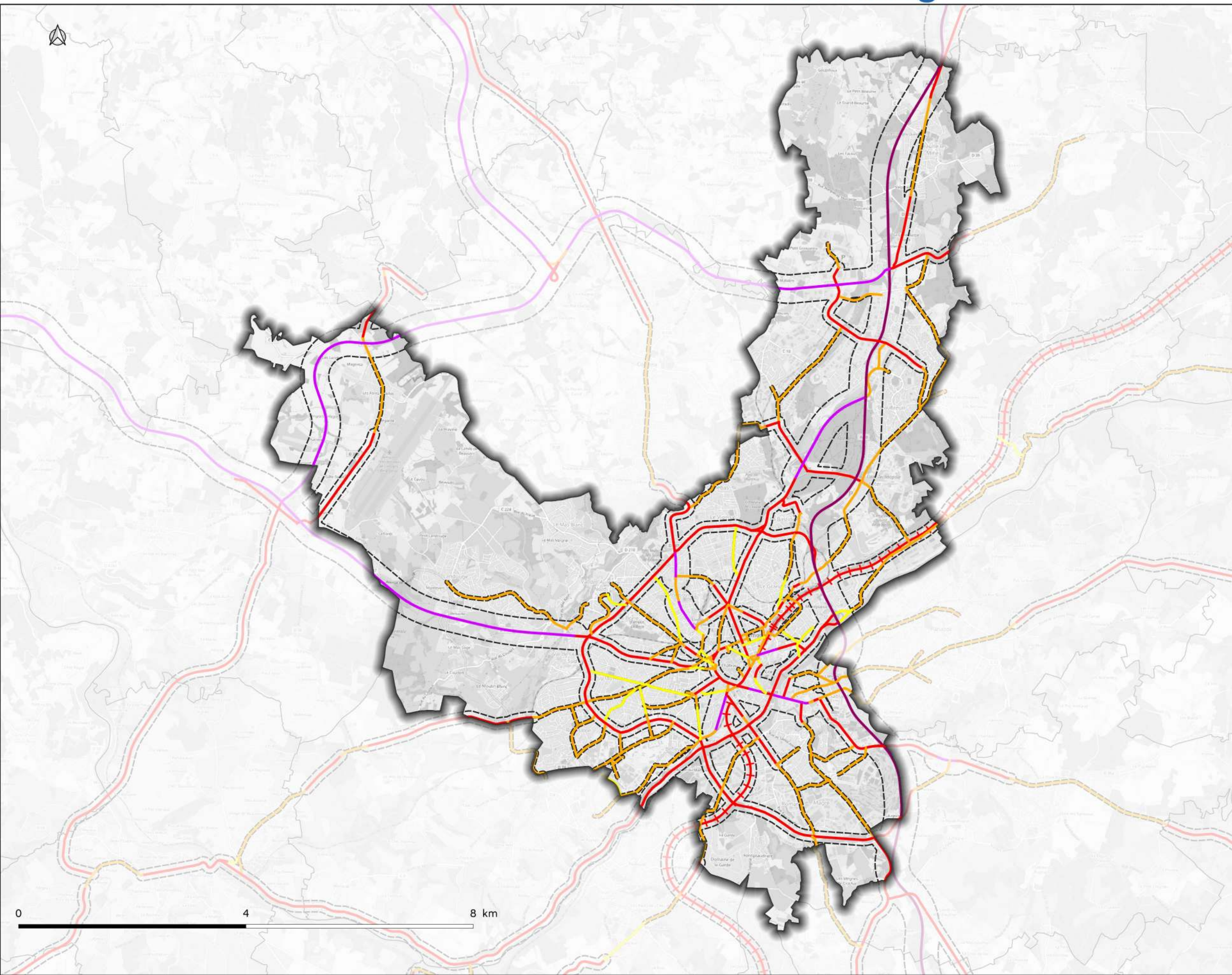
- Département de la Haute-Vienne -

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Commune de Limoges

Direction
Départementale des
Territoires

DDT de la Haute-Vienne
/SIT/MCAT
Immeuble PASTEL
22 rue des Pénitents Blancs
87000 Limoges



Classement sonore

Catégorie (Secteur affecté)

Infrastructures routières

- 1 (300 m)
- 2 (250 m)
- 3 (100 m)
- 4 (30 m)
- 5 (10 m)

Infrastructures ferroviaires

- 3 (100m)

Secteur affecté

Direction Départementale des Territoires Servitudes d'utilité publique de la commune : **Limoges**

Numéro : 8700042 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 25.10.1979 DCM 21.12.1979

Acte adm : 31.12.1981

Acte adm : 23.01.1981 DCM 26.06.1981

Acte adm : 27.06.1980 DCM 03.10.1980

Acte adm : 11.05.1982

Acte adm : 25.10.1979 DCM 21.12.1979

Acte adm : 12.09.1974

Acte adm : 05.09.1980

Acte adm : 08.07.1982

Acte adm : 10.05.1982 DCM 25.05.1982

Acte adm : 13.05.1982

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (collecteur de l'Aurence)

Canalisations d'assainissement

servitudes de passage en terrain privé de 4m de large axées sur le
collecteur de l'Aurence:

section KM n°94 Girodolle

section KM n°91.89 Du cray

section KM n°92 Babolat et Maillot

section KM n°63 Degot

section KM n°103 Bayon

section KM n°37 Girodolle

section KN n° 128,71 Brissaud

section AW n°170 Faucher

section AW 9,85,22 Renolleau

section AV n° 27 Mignot

section AV n° 141 Billast

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700056 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 26.10.1978 DCM 23.06.1980
Acte adm : 30.12.1980
Acte adm : 24.11.1980
Acte adm : 11.04.1980 DCM 23.06.1980
Acte adm : 19.08.1980
Acte adm : 31.07.1980
Acte adm : 29.08.1980
Acte adm : 11.09.1980
Acte adm : 19.09.1980
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Aurençon
Collecteur de l'Aurençon:
section AT n°41 Mayet
section AT n°44 Mayet
section AT n°53.54.51 Barret
section AT n°52 Barret Mayet
section AT n°48 Durieux
section AV n°46, 53 Gaudy
section AV n°54 Couty
section AV n°47,45,44 Leymarie
section AV n°113 Chambre des métiers

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700074 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 30.09.1969
Acte adm : 17.04.1971
Acte adm : 23.02.1979
Acte adm : 15.09.1980
Acte adm : 28.04.1980
Acte adm : 19.06.1980
Acte adm : 19.06.1980
Acte adm : 25.08.1980
Acte adm : 22.09.1980
Acte adm : 23.06.1980
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de la Vienne (rive gauche)
Collecteur de la Vienne:

(rive gauche)
section HR n°36 Tauszig émile
section HR n°35 Hébras
section EV n°19 De Canolle
section EV n°2 Marchives
section EV n°6 Lacouture
section EV n°7 Mariaud Christine
section EV n°8 Mariaud Paulette
section EV n°322 Nadalon Penicaut
section EV n°3 Pinelli Corsi
section EV n°5 Consorts Thomas

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700079 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 02.07.1971
Acte adm : 14.09.1971
Acte adm : 24.01.1972
Acte adm : 26.06.1972
Convention du 20.10.82
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de la Vienne (rive droite)
Collecteur de la Vienne:
(rive droite)
section EM n°135 Pluviaud-Laplaud
section EM n°132 Borde
section EM n°130,128,127,126 EDF/GDF
section EM n°95,94 Cibot
section EL n°109,107 SGAP

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700091 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 19.04.1983
Acte adm : 17.11.1982
Acte adm : 21.05.1986

Acte adm : 20.11.1982
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement du lotissement de Romanet
Lotissement de Romanet:
section HP n°24
section HP n°26
section HP n°202
section HP n°27
section HP n°13

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700092 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 29.04.1983
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement de Landouge
Landouge :
Section AP n° 24 Lavaud

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700095 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 05.06.1967
Acte adm : 17.05.1976
Acte adm : 20.10.1975
Acte adm : 27.06.1975
Acte adm : 27.10.1980
Acte adm : 25.03.1974
Services Concernés : inconnu

Collecteur de la Mazelle
Collecteur de La Mazelle:
section A n°928
section A n°210
section A n°264

section A n°266 et 286
section A n°394,393,407,404,402,401.
section A n° 390 et 389.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700096 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 15.08.1980

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (aire de repos de Grossereix)

Aire de repos de Grossereix:

section B n°708

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700097 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 18.03.1976

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (Palais des expositions)

Palais des Expositions:

section BW n°36.18

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700098 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 23.01.1979

Acte adm : 23.01.1979

Acte adm : 02.02.1979

DCM : 03.03.1978

DCM : 03.03.1978

Acte adm : 02.02.1979

Acte adm : 02.02.1979

DCM : 03.03.1978

DCM : 03.03.1978
DCM : 03.03.1978
Acte adm : 11.12.1974
Acte adm : 16.02.1976
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (collecteur Claude Monet)
Collecteur Claude Monet:
section CN n°63 Chabrol
section CN n°64 Viers
section CN n°65 Barrière
section CN n°61 Nicaud
section CN n°66 Villard
section CN n°67 Froidefond
section CN n°68 Carreau
section CN n°69 Perrier
section CN n°70 Bougnoteau
section CN n°71 Papaix
section CN n°241 Dieuseyre et Gromet.
section CN n° 17-19-20-21-22-23-24 Mazalaigue.

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700099 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 04.02.1980
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Auzette
Collecteur de l'Auzette:
section ET n°25 Tailleur

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700120 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 14.02.1982
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section CT n°416)
Section CT n°416

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700121 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 09.02.1977

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (Rue Florian)

Rue Florian:

section KL n°366

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700401 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 05.08.1967

Acte adm : 05.08.1967

Acte adm : 26.10.1966

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m

de largeur :

section A3 n°s 213,214,216,601 ville de LIMOGES

section A2 n°579 FENOUIL

section A3 n°s 240,241,242,251 CARDEAU Jeanne

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700402 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 28.07.1967

Acte adm : 08.10.1966

Acte adm : 30.11.1967

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable
Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m
de largeur :
-section C2 n° 342 COURTY Marie
-section C2 n° 344 Mme Vve ROUFFIGNAC Victor née BEYRAND
-section C2 n°s 340,355 BROUILLAUD Lucien

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700403 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 08.02.1967
Acte adm : 08.02.1967
Acte adm : 23.02.1967
Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable
Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m
de largeur :
-section C2 n°s 339,356 ROUFFIGNAC Victor
-section C2 n°s 358,359 SELI (ZIN)
-section C2 n°357 SELI (ZIN)

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700404 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 17.06.1967
Acte adm : 17.08.1967 et 09.08.1967
Acte adm : 15.03.1968 et 29.03.1968
Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable
Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m
de largeur :
-section C2 n°s 382,383 SELI (ZIN)
-section C1 n°s 96,97 SELI (ZIN)
-section C1 n°s 95,67 SELI (ZIN)

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701264 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 19.10.1990

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable Ý 500, servitude de passage sur 10 m
de largeur:

-section C1 n° 41.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701265 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 18.12.1991

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite de distribution d'eau potable Ý 150 servitude de passage de 3 m
de largeur:

-Section LT n° 211

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701266 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 26.09.1990

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement bord de Vienne

Collecteur bord de Vvienne:

section CI n°22

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701267 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 17.05.1991
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section DY n°185)
Section DY n°185

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701268 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 10.09.1984
Acte adm : 11.09.1987
Acte adm : 27.07.1988
Acte adm : 13.05.1988
Acte adm : 09.05.1988
Acte adm : 31.05.1988
Acte adm : 03.06.1988
Acte adm : 12.08.1988
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du pont St-André
Collecteur pont St.André:
section CS n°22
section CS n°209 et 210
section CS n°216
section CS n°219
section CS n°223
section CS n°226
section cs n°228
section CS n°234

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701269 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 06.06.1988

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section CT n°346)
Section CT n°346

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701270 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 21.02.1984

Acte adm : 05.12.1983

Acte adm : 24.11.1983

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du Mas-Blanc sud

Collecteur le Mas Blanc sud

section AT n° 67

section AT n° 119

section AT n° 118

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701271 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 01.09.1986

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (allée Fressinet)

Allée Fressinet

section AT n°348

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701272 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 03.09.1991

Acte adm : 03.09.1991

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Aurençous
Collecteur de l'Aurençous
section NX n° 23
section NX n° 25

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701273 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 14.02.1986
Acte notarié : 23.06.1989
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du Coudert
Collecteur du Coudert
section KP n° 31
section KP n° 32

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701274 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 15.02.1991
Acte adm : 22.02.1991
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de Beaune-les-Mines
Collecteur de Beaune les Mines
section LA n°89
section LA n°160

Textes en vigueur :
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8701553 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Arrêté préfectoral DRCLE/PEDD n° 2009-1579 - du 22.07.2009
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'adduction d'eau potable de Limoges à St Junien
Construction d'une canalisation d'adduction d'eau potable de Limoges à Saint-Junien et Rochechouart.

Sont instituées, au bénéfice du syndicat de transport d'eau potable de l'ouest de Limoges (SYTEPOL) et conformément aux plans joints en annexes à l'arrêté, des servitudes de passage de l'ouvrage public précité sur les parcelles privées BV5 et BV8 sur la commune de Limoges. Les parcelles sont grevées d'une bande de servitude de 3 mètres de largeur. La couverture minimum de la canalisation est de 1 mètre.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Numéro : 8700462 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 6 juillet 1987 INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien four à porcelaine G.D.A.

Ancien four à porcelaine G.D.A., le bâtiment l'abritant composé de deux édifices accolés situés sur la parcelle n°295 section EM, 1ha 56a 45ca.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700495 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des monuments historiques le 15 avril 1988 INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Estienne-de-la-Rivière

Ancien hôtel Estienne-de-la-Rivière, 1 place du Présidial (parcelle 36 section DX)

- façades et les toitures du corps de logis - décor intérieur du corps de logis (grande salle au rez de chaussée et grande salle, salon et chambre au premier étage) - façades et toitures du pavillon d'entrée - grille d'entrée.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700497 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 1 mars 1990

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façades et toitures du château de BEAUVAIS

Façades et toitures du château de BEAUVAIS situé sur la parcelle n°1

section AO (LANDOUGE)

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700869 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 6 Février 1926

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise de Beaune-les-Mines

Eglise de Beaune-les-Mines

Périmètre de protection modifié approuvé le 27 septembre 2007

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700870 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 2 Mai 1947
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Fragments de mur gallo-romain (chemin de La Roche au Go)
Fragment de mur gallo-romain, chemin de la Roche au Go
INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700872 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 28 Janvier 1943
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Chapelle St Aurélien
Chapelle St Aurélien
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700873 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Préfecture : façades et toitures
Préfecture : façades et toitures
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700874 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel de Ville

Hôtel de Ville : façades et toitures, à l'exclusion de l'adjonction
arrière, et fontaine sur la place.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700875 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 6 Mars 1959

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancienne intendance du Limousin

Ancienne intendance du Limousin (petit lycée) : façade sur cour d'honneur
et portail monumental sur rue

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700876 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 1 Juillet 1991

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Bâtiment abritant le Musée National Adrien Dubouché

Bâtiment abritant le Musée National ADRIEN DUBOUCHE en totalité, les

façades et les toitures de l'Ecole des Arts Décoratifs, les jardins

situés devant le Musée et près de l'Ecole des Arts Décoratifs, les

grilles longeant la place Winston Churchill (parcelle n° 20 section DM)

PRIS EN COMPTE DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700877 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 8 Décembre 2017

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Lycée Gay Lussac

Lycée Gay Lussac

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700878 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien pavillon frigorifique
Ancien pavillon frigorifique
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700879 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Gare des Bénédictins
Gare des Bénédictins
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700880 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 Aout 1976
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Halles centrales, place de la Motte
Halles centrales, place de la Motte.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700881 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 10 Septembre 1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vasque de la Fontaine d'Aygoulene, place Saint-Michel

Vasque de la Fontaine d'Aygoulene, place Saint-Michel

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700882 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 23 Septembre 1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Fontaine des Barres, place des Barres

Fontaine des Barres, place des Barres

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /

Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700883 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 9 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Trois arcs brisés et modillons (12 place des Bancs)

12 place des Bancs : trois arcs brisés incorporés dans le mur du 1er étage et modillons soutenant le bandeau séparant le rez de chaussée de l'étage.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700884 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Naurissart (Banque de France)

8 boulevard Carnot : ancien hôtel Naurissart (Banque de France).

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700885 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 24 Janvier 1947
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien petit séminaire : 3 portes (rue de la Caserne)
Rue de la Caserne. Ancien petit séminaire : 3 portes du XVIIe siècle,
donnant, la première sur la cour de la caserne la deuxième sur la cour
intérieure, la troisième sur la cour du génie.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700886 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 27 septembre 1946
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Porte d'entrée (22, bd de la Cité)
22,boulevard de la cité: porte d'entrée
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700888 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 13 novembre 1974
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Portail, escalier et galeries de la maison (39, rue du clocher et 28, rue du Temple)
39,rue du Clocher et 28, rue du Temple: portail, escalier et galeries de
la maison.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700889 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 2 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façade sur rue (43, rue du Clocher)

43,rue du Clocher: façade sur rue

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700890 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°12-202 du 05 octobre 2012

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel Muret en totalité avec sa cour et son sol (11 rue du Temple et 12 rue du Consulat)

l'hôtel Muret est inscrit au titre des monuments historiques en totalité avec sa cour et son sol, 11 rue du Temple et 12 rue du consulat, situé sur la
parcelle cadastrale n°469 section DX

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700891 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel : façade sur cour (18, rue du Consulat)

18,rue du Consulat.Ancien hôtel: façade sur cour.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700892 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 12 juin 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façades sur cour, escalier principal et escalier à vis (22, rue du Consulat)

22,rue du Consulat: façades sur cour, escalier principal et escalier à

vis desservant le troisième étage.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700893 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 19 novembre 1976
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Portail d'entrée (3, rue Cruche d'Or)
3, rue Cruche d'Or: portail d'entée.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700894 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 15 juin 1977
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien Hôtel Bourdeau
11,rue cruche d'Or et 5 et 7, rue du Consulat.
Ancien hôtel Bourdeau : façades et toitures sur rues.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700895 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20 septembre 1946
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel (7, rue Ferrerie)
7, rue Ferrerie. Hôtel
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700896 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20 septembre 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien couvent des Filles-Notre-Dame : portail d'entrée

11, rue des Filles-Notre-Dame; Ancien couvent des Filles-Notre-Dame:

Portail d'entrée.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700897 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 14.06.1941 et le 16.09.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien couvent des Visitandines (Caserne de la Visitation)

13,rue François Chénieux. Ancien couvent des Visitandines (Caserne de la

Visitation): chapelle, cloître et porte "sur cour".

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700898 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 16.09.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Maledent de Savignac de Feytiat

2, rue Haute de la Comédie. Ancien hôtel Maledent-de-Savignac de Feytiat:

façades sur rue et sur cour d'entrée, cheminée du grand salon et caves.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700899 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôpital municipal

25, rue de l'hôpital. Hôpital municipal: partie centrale de la façade.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700900 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20.09.1946
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancienne église du couvent des Soeurs de la Providence
5, rue Neuve Saint Étienne. Ancienne église du couvent des Sœurs de la
Providence: façade.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700901 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 Mai 1947
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Calvaire du XIII siècle (13 rue du Pont St-Martial)
13 rue du pont-Saint-Martial :calvaire du XIII siècle
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700902 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 5 mai 1947.
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien présidial de la Généralité du Limousin (école de droit)
Place du Présidial: (ancienne place de la Préfecture) Ancien présidial de
la Généralité du Limousin (école de Droit) : façade.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700904 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques le 3 octobre 1946.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Imposte en fer forgé (25, rue Raspail)

25, rue Raspail : imposte en fer forgé.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700906 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques le 9 septembre 1975.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Maison dite des Templiers

19 et 21, rue du Temple. Maison dite des Templiers : arcades au rez de
chaussée des côtés nord et ouest de la cour intérieur.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700907 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inventaire des Monuments historiques le 5 mai 1947.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Martin de la Bastide (école primaire)

8, rue Turgot. Ancien hôtel Martin de la Bastide (école primaire) :

façade sur cour d'entrée.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700908 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 21 Décembre 1977

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel (37 rue des Vénitiens)

37 rue des VÉNITIENS Hôtel:façades et toitures; escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé; les quatre pièces du rez-de-chaussée et celle du premier étage avec leurs décors de boiseries et leurs cheminées.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701010 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 08.10.1968
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain (place d'Orsay)
- Vestiges de l'amphithéâtre gallo romain, parcelle n° 411 lieu dit:
place d'Orsay, section K du cadastre.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701011 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 27.01.1909
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise St-Michel des Lions
- Eglise St Michel des Lions
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701012 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 27.05.1966

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de la crypte de l'ancienne abbaye Saint-Martial
-Les vestiges de la crypte de l'ancien abbaye St Martial (place de la République anciennement place Saint-Martial)
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701013 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 16.09.1907 , modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2019

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien évêché

-Ancien Évêché (musée municipal), les terrasses, les jardins et l'orangerie

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701018 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire des M.H. le 18.02.1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Partie du château du Mas de l'Age

Partie du château du Mas de l'Age: façades et toitures du bâtiment principal, de l'aile en retour (à l'exclusion des communs et des

adjonctions modernes) et de l'ancienne chapelle; salle à croisée d'ogive y compris ses peintures.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701020 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H.liste 1900

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Stèle funéraire gallo-romaine au pied de la cathédrale

Stèle funéraire gallo-romaine au pied de la cathédrale sur la petite place du séminaire.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701072 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral du 1 février 1989

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Parties de la Préfecture de la Haute-Vienne

Sont inscrites en totalité, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les parties suivantes de la préfecture de la Haute-Vienne:

- La salle des fêtes, ainsi que le petit salon et sa rotonde, et leur décor peint

- Le salon des maréchaux et son décor peint

- La verrière de l'escalier du préfet

- Le bureau du préfet et son décor peint
situées sur les parcelles n°s 1 et 4 section DX du cadastre.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701105 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classées M.H le 15.04.1980

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Substructions gallo romaines et vestiges de thermes, lieu-dit Uzurat

Substructions gallo romaines et vestiges de thermes, parcelle n° 310,

lieu-dit Uzurat: section BY du cadastre.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701106 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H liste de 1862

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Cathédrale St-Etienne

Cathédrale St Étienne,

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701107 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 09.07.1909
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise St Pierre du Queyroix
Église St Pierre du Queyroix.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701108 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 08.10.1968
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de la chapelle Saint-Benoît et de l'église Saint-Pierre du Sépulcre
Vestiges de la chapelle St Benoit et de l'église St Pierre du Sépulcre
(place de la République anciennement place Saint-Martial).
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701109 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 08.07.1910
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Croix en pierre devant la chapelle St-Aurélien
Croix en pierre devant la chapelle St Aurélien.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701110 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 30.07.1910
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Croix de pierre sur la place de l'église de Beaune
Croix de pierre sur la place de l'église de Beaune.
Périmètre de protection modifié approuvé le 27 septembre 2007.

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701111 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 23.10.1907
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Pont St-Etienne
Pont St Étienne.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701112 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 20.07.1908

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Pont St-Martial

Pont St Martial.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701201 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 27 mai 1991

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeuble sis 11 rue de la Fonderie

Immeuble sis 11 rue de la Fonderie section DE n° 97.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701240 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté préfectoral du 15 octobre 1992.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges exhumés des thermes de la villa gallo-romaine de Sainte-Claire
vestiges exhumés des thermes de la villa gallo-romaine de Sainte-Claire à
Limoges situés sur la parcelle n° 0205 section IN.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701251 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historique le 04.10.193

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeuble sis 38 rue de la boucherie

Immeuble 38 rue de la boucherie à LIMOGES situé sur la parcelle n° 110
section DY.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701253 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H par arrêté du 4 octobre 1993.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeubles (rue de la Boucherie et Charreyon)
Immeubles 44 et 46 rue de la Boucherie et rue Charreyon à LIMOGES situés
sur les parcelles n° 107(44 rue de la boucherie), n° 521(46 rue de la
boucherie), n° 522(rue Charreyon) et n°97(rue Charreyon) section DY.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701257 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques arrêté du 7 mars 1994

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Parties de l'ancien couvent des Carmes

Parties suivantes de l'ancien couvent des Carmes ,36 avenue Saint-Eloi à
LIMOGES (n°7 rue neuve des Carmes, sur le plan cadastral).

1°) Au rez-de-chaussée:

-L'ancienne sacristie de l'église appelée aussi "salle Capitulaire" ou
"Chapelle"

-la porte en arc brisé dans la salle appelé "garage",

2°) au premier étage:

-l'ancien dortoir des moines

situées sur la parcelle n°117 section IK.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701310 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classées monument historique par arrêté ministériel du 17 février 1995se substituant pour partie à l'inscription du 7 mars 1994
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Peintures murales de l'ancien dortoir des moines au 1er étage de l'ancien couvent des Carmes
Peintures murales de l'ancien dortoir des moines au premier étage de
l'ancien couvent des Carmes, 36 avenue Saint-Eloi, figurant au cadastre
Section IK, sur la parcelle n°117.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701322 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral du 30 octobre 1996

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Château des Essarts à Beaune les Mines

Château des Essarts à Beaune les Mines.

Sont inscrites les parties suivantes :

- les façades et les toitures du corps de logis et de la tour du XVII
- siècle ainsi que celles des pavillons latéraux du XIX siècle,
- l'escalier intérieur du XVII siècle,

situées sur la parcelle cadastrée LE n° 15.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701365 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral n° 99-139 en date du 26 avril 1999
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Salle des délibérations du Conseil Général à la préfecture de la Haute-Vienne
LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA
HAUTE-VIENNE (parcelle n°1, section DX)
Est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques, .
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701394 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Ensemble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 24 août 2005
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien séminaire des ordinands et quartier de cavalerie
Façades et toitures de l'ancien séminaire des Ordinands et de l'aile du
grand quartier de cavalerie située le long de la rue Jean-Pierre Timbaud
et de la place Blanqui, ensemble aussi appelé "cité administrative
Blanqui".
Escalier monumental central de l'ancien séminaire et celui du quartier de
cavalerie.
Caves de l'ancien séminaire.
Immeubles situés sur les parcelles n°3 et 4, section HS du cadastre de
Limoges.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701395 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 29 août 2005.
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de l'église et du baptistère de Saint-Jean (sol de la place Saint-Etienne)
Vestiges de l'église et du baptistère Saint-Jean, situés dans le sol de
la place Saint-Etienne.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701468 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 16 mai 1979
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Château et chapelle de Laugerie.
Château et chapelle de Laugerie.
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /
Chapitre 1er : Immeubles)
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701623 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°01-173 du 11 mai 2001
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Monument aux morts guerre 1870

Le monument à la mémoire des Enfants de la Haute-Vienne morts pour la défense de la patrie en 1870-1871, situé à Limoges, au carrefour de l'avenue Général-de-Gaulle et du cours Jourdan est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701624 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°01-385 du 09 août 2001

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Siège du Cercle de l'Union et Turgot

Le Siège du Cercle de l'Union et Turgot, le premier étage du bâtiment sis 1, boulevard de Fleurus à Limoges est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701649 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H par arrêté du 25 septembre 2014.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Maison du Peuple

Bâtiment situé au 24 rue Charles-Michel sur la parcelle N°255 d'une contenance de 780ca figurant dans la section DY.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701706 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral du 19 avril 2019

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

Théâtre de l'Union

Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, le théâtre et le bâtiment de l'administration, ainsi que les façades et toitures des bâtiments annexes, situés 20-22 rue des Coopérateurs, place Lucien Berdase et impasse des Charentes à LIMOGES (Haute-Vienne) sur les parcelles n° 35, 209, 210 et 275 figurant au cadastre section CZ.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8701712 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral du 4 février 2020

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

La maison Lacaux à LIMOGES

Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la maison Lacaux avec l'emprise du jardin située 6 impasse Saint Exupéry à Limoges (Haute-Vienne) sur la parcelle n° DT 0176 d'une contenance de 2926m²

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

Numéro : 8700905 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 17 septembre 1942
Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

5, rue de la Règle et rue Saint Domnolet
5, rue de la Règle et rue Saint Domnolet : ensemble formé par les
immeubles (parcelles 1194 et 1197p)

Textes en vigueur :
Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8700909 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 30 mai 1978
Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Maison Jouxens
Maison Jouxens parcelle n° 272 section AW.

Textes en vigueur :
Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8700910 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 24 aout 1976
Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville
Ensemble formé par le quartier de la Boucherie et délimité comme suit
dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : section DY, à partir de
l'intersection de la rue Condinet avec la rue Huchette : la rue Huchette
(sur les deux cotés) ; la traversée de la rue Pierre-au-Bois dans le
prolongement de la rue Huchette ; la rue Pierre-au-Bois (coté impair) ;
la rue St Aurélien (sur ses deux cotés) jusqu'au niveau des petits
escaliers bordant la mitoyenneté des parcelles n° 15 et 16 ; le coté
impair de la rue St Aurélien ; la rue du Canal sur ses deux cotés depuis
la place St Aurélien jusqu'à son élargissement au milieu de la façade du
n° 5 et de l'autre coté jusqu'à la mitoyenneté des parcelles n° 126 et

127 ; le coté Sud de la place St Aurélien ; la rue de la Boucherie, coté impair, n° 17 à 3 compris ; le n° 2 de la rue Vigne de Fer ; le n° 5 de la Place du Poids Public ; la rue de la Boucherie coté pair n° 2 à 6 compris ; la rue Chaignaud sur ses 2 cotés ; la rue Jauvion sur ses 2 cotés, depuis la mitoyenneté des parcelles n° 149 et 150 coté impair, et du coté pair depuis la limite des façades des n° 6 et 8 jusqu'à son intersection avec la rue Lancecot ; la rue Lancecot coté impair, n° 13 à 21 compris ; la rue Gondinet coté impair n° 1 à 13 compris.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8700917 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 2 février 1981

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Vallée de la Mazelle

Partie du site de la vallée de la Mazelle.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701014 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 12 février 1943

Extension du site : 30 novembre 1976

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Jardin de l'Évêché et Quartier de l'Abbessaille

Ensemble formé par le Jardin de l'Évêché et le Quartier de l'Abbessaille, délimité par le Pont Neuf, l'avenue du Pont Neuf, la rue du Jardin, les boulevards de la Corderie, de la Cité, St Étienne et des Petites Carmes, une ligne droite fictive prolongeant ce dernier boulevard perpendiculairement au cours de la Vienne, puis la rue du Clos St Marie jusqu'au Pont Neuf (parcelles n° 986, 988, 989, 992, 1002 à 1193, 1195, 1196, 1198 à 1358, 1586 à 1626, rues attenantes à ces parcelles et plan d'eau de la Vienne). L'inscription s'applique pour les immeubles bâtis aux façades élévations et toitures.

Extension du site, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de la ligne fictive prolongeant l'axe du bld des Petites Carmes jusqu'à la rive gauche de la Vienne, le prolongement de cette ligne jusqu'à l'avenue du Sablard, l'avenue du Sablard (côté pair), la rue Henri Dumont (côté impair), l'axe de l'avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, la rue du Clos Sainte-Marie jusqu'à la ligne fictive (point de départ).

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701015 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 20 mars 1945

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Allée de hêtres conduisant au château de la Bastide

Allée de Hetres conduisant au chateau de la Bastide et ses abords
parcelles n°s 501, 502, 505 à 507 section D du cadastre.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701016 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 16 février 1944

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville

Ensemble formé par la place Denis Dussoubs avec les terrains nus, les façades et toitures qui la bordent sis à l'entrée des rues aboutissant à cette place et ce, sur une profondeur de 50 m depuis la place (parcelles n° 5 à 8 section C, 32 et 33 section D, 1095 à 1098 section K, 1, 2, 155, 156 section L)

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701017 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 30 novembre 1976

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville

Ensemble formé par le centre ville délimité à partir des limites Sud du site inscrit de la place Denis Dussoubs et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : la rue Adrien Dubouché, les limites Ouest et Sud de la place de la Motte, la rue des Halles, la rue Lanscot, la limite du site inscrit du quartier de la Boucherie, les limites Sud et Est de la place du Poids Public, la rue Elie Berthet, la rue Charles Michel jusqu'à la place Manigne, le coté impair de la rue Jean Jaurès, la rue Turgot, la rue des Filles Notre Dame, la rue des Combes, la limite Sud du site inscrit de la place Denis Dussoubs jusqu'à la rue Adrien Dubouché.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701021 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 23 février 1983

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Vallée de l'Aurence

Partie du site de la vallée de l'Aurence.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701367 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit par arrêté préfectoral le 30 novembre 1976

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site du PontT Saint Martial

Site du PONT ST MARTIAL

Ensemble délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre,

depuis l'av. du Mal de Lattre de Tassigny, la rue de l'Auzette (côté impair), la rue de Babylone (côté impair), la rue de la Roche (côté impair), la rue de Nexon (côté impair), la limite Est de la parcelle 14-section HR- partie construite, le prolongement de cette limite jusqu'à la parcelle 13, la limite Est de la parcelle 13, la traversée de l'impasse de Nexon et la rivière la Vienne par une ligne fictive depuis l'angle Nord-Est de la parcelle 13 jusqu'à l'angle Sud-Est de la parcelle 222-section HS, la rive droite de la Vienne, le chemin de la Filature (côté impair), la rue Chaudron (côté impair), la limite Est de la parcelle 241, partie construite, la mitoyenneté des parcelles 238 et 239-section HS, la traversée du quai St-Martial, les limites Ouest et Nord de la parcelle 243, la rue du Pont St-Martial (côté impair), la ligne fictive traversant les parcelles 167 et 168 depuis l'angle nord de la parcelle 167 jusqu'à l'angle Est de la parcelle 172, la limite Sud-Est des parcelles 172 et 174, la traversée du quai St-Martial, la limite Ouest de la parcelle 183, le prolongement de cette limite jusqu'au chemin de la Font-Pinot, le chemin de la Font-Pinot, la limite Sud-Ouest de la parcelle 202, la limite fictive traversant les parcelles 202 et 200 depuis l'angle Sud de la parcelle 202 (partie construite) jusqu'à l'angle Ouest de la parcelle 199 (partie construite), la limite Nord-Est de la parcelle 200, le prolongement de cette limite jusqu'à l'axe de la Vienne, l'axe de la Vienne, l'axe du pont Neuf, l'axe de l'av. du Mchal.de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue de l'Auzette (point de départ).

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Numéro : 8701293 Type : AC4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Acte : Arrêté préfectoral n°07-215 du 30 mai 2007

Arrêté municipal n°07002892 du 31 mai 2007

Services Concernés : inconnu

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

ZPPAUP de Limoges

Zone de protection du patrimoine architectural,urbain et paysager.

Textes en vigueur :

Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Pour les SPR : articles L.631-1 à L.631-5, R.631-1 et suivants du code du patrimoine

Pour les PVAP : articles L631-3 à L631-4, R631-6 à D631-14 du code du patrimoine

Pour les projets d'AVAP mis à l'étude avant la loi LCAP : articles L.642-1 à L.642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure à la loi

Numéro : D000970 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2007-12-18

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

BEAUNE (2)

BEAUNE (2)

Textes en vigueur :

Concernant les périmètres de protection des eaux potables :

- Code de l'environnement : article L215-13 se substituant à l'article 113 de l'ancien code rural,
- Code de la santé publique :
 - article L.1321-2 issu de l'ordonnance de recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000,
 - article L. 1321-2-1 créé par la loi n°2004-806 du 9 août 2004 - art. 58,
 - articles R. 1321-6 et suivants créés par décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du Code de la Santé publique.
- Circulaire du 24/07/1990 relative à la mise en place des périmètres de protection,
- Guide technique - Protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site Internet du Ministère de la santé.

Concernant les périmètres de protection des eaux minérales :

- Code de la santé publique :
 - articles L.1322-3 à L.1322-13 issus de l'ordonnance de recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000 et modifié par la loi n°2004-806 du 09 août 2004,
 - articles R. 1322-17 et suivants issus du décret 2003-462 du 21 mai 2003.
- Arrêté du 26 février 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de déclaration d'intérêt public d'une source d'eau minérale naturelle, d'assignation d'un périmètre de protection et de travaux dans le périmètre de protection,
- Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008 relative à la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles et son annexe III,
- Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001 relative à l'opération de mise à jour par le BRGM des coordonnées Lambert II étendues et des codes de la banque de données du sous-sol (BSS) des captages d'eau. Données essentielles de SISE-EAUX.

Numéro : 8700126 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : Plan d'alignement approuvé le 03.05.1962

Services Concernés : inconnu

Rue des claires

Rue des claires

Textes en vigueur :

Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R. 131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Numéro : 8700141 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : Plan d'alignement approuvé 08.08.1964
Services Concernés : inconnu

Rue du chinchauvaud
Rue du chinchauvaud

Textes en vigueur :
Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R. 131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Numéro : 8701744 Type : I1 SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL OU ASSIMILE

Acte : Arrêté préfectoral n° 2016-032 du 31 mars 2016
Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Canalisations de transport de gaz commune de Limoges
Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport décrites dans l'arrêté

Textes en vigueur :
- Articles L. 555-16, R. 555-30 b), R. 555-30-1 et R. 555-31 du code de l'environnement
- Arrêté du 5 mars 2014
- Circulaire BSEI n° 09-128 du 22 juillet 2009

Numéro : 8701675 Type : I3 TRANSPORT DE GAZ

Acte : Arrêté N° 2016-032
Services Concernés : GRT gaz Région Centre Atlantique

Canalisations de transport de gaz commune de Limoges
Canalisations de transport de gaz commune de Limoges

Servitudes relatives au transport de gaz naturel
Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application des textes de référence en vigueur :
- Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12),

- Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35),
- Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4),
- Décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (titre I - chapitre III et titre II),
- Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29),
- Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24).

Numéro : 8700047 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac
inconnu

Ligne 90 kV Les Casseaux - La Traverse
Ligne 90 kv
LES CASSEAU-LA TRAVERSE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700058 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : Arrêté de DUP du 23.12.1981

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Le Maureix
Ligne HT 90 KV
BEAUBREUIL-MAUREIX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700267 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : DUP du 06.02.1961

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac
inconnu

Ligne 90 kV L'Aurence - Saint Martin le Vieux

Ligne 90 KV

AURENCE-SAINT MARTIN LE VIEUX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie

- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700334 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Les Casseaux - La Martinerie - Le Maureix

Ligne 90KV

LES CASSEaux-LA MARTINERIE-LE MAUREIX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie

- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700488 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : DUP 1931 ligne 63 KV transformée en 90 KV par DUP

du 17.03.1960

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Aurence

Ligne 90 kv

BEAUBREUIL-AURENCE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700746 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : Convention du 9 novembre 1932

DUP : décret présidentiel du 13/12/1932

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV L'Aurence - Le Maureix

Ligne 90 kV L'Aurence / Le Maureix -

Déviation : Magré / Martinerie

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8700747 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Le Bréjou - Magre

- Ligne 90 kv BREJOU - MAGRE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701037 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Les Casseaux

Ligne 90 KV BEAUBREUIL-LES CASSEaux

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701063 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac
inconnu

Poste 90 kV de Beaubreuil

Poste 90Kv de BEAUBREUIL

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701115 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Poste 90 kV/MT des Casseaux

Poste 90 KV/MT des CASSEaux.

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les

distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701116 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Poste 90 kV L'Aurence
Poste 90 KV/MT L'AURENCE.

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701361 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Poste 90 kV de Magre
Poste 90kV - MT de MAGRE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701403 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

Ligne 90 kV
Les Casseaux - Le Palais sur Vienne

Ligne 90 KV
Casseaux - Le Palais

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Numéro : 8701062 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière

Cimetière de Louyat:

Zone de protection de 35m dans laquelle tout projet doit être soumis à autorisation préfectorale .

Textes en vigueur :

- Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales
Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Numéro : 8701113 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière

Cimetière de Beaunes les Mines.

Zone de 35 m dans laquelle tout projet doit être soumis à autorisation préfectorale.

Textes en vigueur :

- Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales
Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Numéro : 8701114 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière
Cimetière de LANDOUGE.
Zone de protection de 35 mètres dans laquelle tout projet doit être
soumis à autorisation préfectorale.

Textes en vigueur :
Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales
Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Numéro : 8700006 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de
la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion
des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Complexe sportif
Complexe sportif de tennis de la ligue du Limousin de tennis 41 rue de
Feytiat.

Textes en vigueur :
Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.
Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent
également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de
subventions par le Centre national pour le développement du sport.

Numéro : 8701374 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de
la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion
des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Gymnase St Louis de Gonzague
Commune de LIMOGES
Gymnase St Louis de Gonzague - Rue des Coopérateurs - parcelle n° 93
section DN.

Textes en vigueur :

Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.

Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de subventions par le Centre national pour le développement du sport.

Numéro : 8701375 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Gymnase de l'élan sportif et des elfes de Limoges

Commune de LIMOGES

Gymnase de l'élan sportif et des elfes de Limoges - 122 rue des Tuilières

Textes en vigueur :

Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.

Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de subventions par le Centre national pour le développement du sport.

Numéro : 8701390 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral du 18 mai 2005

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de la Vienne entre le Palais sur Vienne et Beynac

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION "VIENNE" ENTRE
LE-PALAIS-SUR-VIENNE ET BEYNAC

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Numéro : 8701467 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral du 23 août 2007

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de l'Aurence

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) de la Vallée de la rivière AURENCE dans sa section comprise de sa confluence avec la Vienne et le point le plus amont de Limoges.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Numéro : 8701550 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral n° 09-180 - du 23 janvier 2009

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de l'Auzette

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) pour la vallée de la rivière Auzette sur le territoire des communes de Panazol, Limoges et Feytiat.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Numéro : 8701551 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral n° 09-181 - du 23 janvier 2009

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de La Valoine

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) pour la vallée de la rivière Valoine sur le territoire des communes de Limoges, feytiat et Condat sur Vienne.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Numéro : 8701378 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté préfectoral n°2003-606 du 27 mars 2003

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancienne décharge Valeo du Mas Gigou

Site de l'ancienne décharge VALEO du "Mas Gigou" à Limoges (Section NZ parcelle n°205) et "Les Landes Le Buis" à Couzeix (Section AY parcelle n°710)

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement

Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

Numéro : 8701379 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté préfectoral du 29 octobre 2003

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancien dépôt pétrolier EPL

Site de l'ancien dépôt pétrolier EPL, rue Archimède à Limoges.

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement

Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

Numéro : 8701626 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté DCE - BPE N° 41 DU 03 MAI 2012

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site des anciens établissements Ferro Couleurs France

Site des anciens établissements FERRO COULEURS FRANCE situés 2 avenue du Président Kennedy à Limoges.

Servitudes d'utilité publique instituées sur la parcelle TN 46 sur la commune de Limoges ayant pour objet la pérennité des restrictions d'usage du site concerné ainsi que des ouvrages de protection des usagers du site et de son environnement.

Elles définissent:

- L'usage et aménagement du site

- l'usage des eaux souterraines

- le droit d'accès aux ouvrages de protection et de surveillance des terrains

Conformément à l'arrêté...

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement

Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

Numéro : 8701703 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté N° 2017-017 du 2 mars 2017

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Ancien ACAPN sur la commune de Limoges

Ancien Atelier Central Automobile de la Police Nationale sur la commune de Limoges

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement

Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

Numéro : 8701718 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté DL/BPEUP N° 2023/076 du 11 aout 2023

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancienne dépositante de matières de vidanges à Beaune-les-Mines sur la commune de Limoges

Site de l'ancienne dépositante de matières de vidanges à Beaune-les-Mines sur la commune de Limoges.

Les servitudes sont instaurées sur les parcelles NA 0062, 0063, 0071, 0074, 0075, 0076, 0077, 0078, 0080, 0113, 0114, 0115 d'une surface de 14ha 72ca

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement

Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

Numéro : 8700162 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du Ministère de la Défense du 27.07.1971

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Beaublanc

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques établie dans un rayon de 200 m autour de la caserne Beaublanc.

CCT n° 87.08.02

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,

- Article L. 5113-1 du code de la défense,

- Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques

Numéro : 8700165 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du Ministère de la Défense du 29.05.1976

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Jourdan

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques établie dans un rayon de 200 m autour de la caserne Jourdan à LIMOGES (caserne de gendarmerie)

N° CCT : 87.09.03

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,

- Article L. 5113-1 du code de la défense,
 - Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques
-

Numéro : 8701025 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du 10 Mars 1961JO du 15 Mars 1961

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Centre radioélectrique de la Préfecture de Limoges

-Zone de protection contre les perturbations électromécaniques autour du centre radioélectrique du Ministère de l'intérieur de la Préfecture de Limoges.

N° CCT: 87.14.01

NOTA:

Dans la zone de protection, il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre soit de 2 à 25MHz -de 35 à 41MHz -de 83 à 87,5MHz et de 410 à 470MHz et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
 - Article L. 5113-1 du code de la défense,
 - Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques
-

Numéro : 8700318 Type : PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte : Décret du 27.07.1971

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Beaublanc

Caserne BEAUBLANC - Limoges

CCT n° 87 08 02

ZONE PRIMAIRE DE DEGAGEMENT dans laquelle la partie la plus haute des obstacles fixes ou mobiles, métalliques ou non, ne devra pas dépasser la cote de 338m NGF.

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
- Article L. 5113-1 du code de la défense,

- Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques

Numéro : 8700321 Type : PT3 SERVITUDES DE TELECOMMUNICATIONS

Acte : Arrêté préfectoral du 12.07.79

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Passage en terrain privé du câble n°476

Passage du câble LIMOGES - AIXE n° 476 tronçon n° 01 en terrain privé
parcelle n° 172 section IL.

Textes en vigueur :

- L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Tout projet à réaliser à proximité de ce câble devra être soumis à la Direction des Télécommunications pour avis.

Numéro : 8700576 Type : PT3 SERVITUDES DE TELECOMMUNICATIONS

Acte : Arrêté du 20.05.1965

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Passage en terrain privé du câble téléphonique souterrain n°1398

Passage en terrain privé du câble téléphonique souterrain n°1398.

Parcelles frappées de servitudes n°s 55 A, 55B, et 55 C section KN.

Textes en vigueur :

- L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Tout projet à réaliser à proximité de ce câble devra être soumis à la Direction des Télécommunications pour avis.

Numéro : 8701727 Type : T1 VOIES FERREES

Acte : Code des Transports - Art. L. 2231-1 à L. 2231-9

Services Concernés : SNCF RESEAU - DIT Nouvelle Aquitaine - Pôle Grands Projets et Valorisation Immobilière 142, rue Terres de Bordes / CS
51925 33081 BORDEAUX Cedex

SNCF RESEAU - DIT Nouvelle Aquitaine - Conservation du patrimoine 25, Rue du Chinchauvaud 87065 LIMOGES Cedex

Mesures relatives à la conservation

A l'occasion de tout projet de quelque nature que ce soit, à réaliser sur les propriétés voisines du chemin de fer, le réseau Ferré de France ou la SNCF (son mandataire) doit être consulté (constructions de bâtiments, dépôts de matières inflammables ou non, mines, tourbières, tirs de mine, carrières, sablières, aménagements ou créations de routes, installations classées pour la protection de l'environnement, canalisations, etc). Les traversées ou emprunts du domaine public du chemin de fer par des canalisations diverses (eau potable, égout, électricité, gaz, télécommunications, etc) doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une demande d'autorisation auprès de la SNCF. Dans les secteurs concernés

par les tunnels : pour garantir la bonne conservation des tunnels, il est nécessaire de maintenir au-dessus et au voisinage des ouvrages, une zone sensible ou une zone de contrôle dans laquelle les propriétaires sont invités à consulter la SNCF préalablement à tout projet de construction, d'excavation, d'extraction ou de dépôt de matériaux, de déboisement, de tirs de mines et, d'une manière générale, préalablement à toute utilisation ou affectation susceptible de modifier la stabilité de sols au-dessus de ces tunnels.

Textes en vigueur :

- Articles L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des transports ;
- Articles R. 2231-1 à R. 2231-8 du code des transports ;
- Articles L. 114-1 à L. 114-3, L.114-6 du code de la voirie routière ;
- Articles R. 114-1, R.131-1 et s.et R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière.

Numéro : 8700282 Type : T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - T4 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE BALISAGE

Acte : Plan de dégagement approuvé par le STBA le 15 juin 1995 substituant les documents annexés à:

Arrêté ministériel du 30.05.73 modifié par arrêté du 15.01.77

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100 LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde

Aérodrome de LIMOGES-BELLEGARDE (catégorie B)

Zone de dégagement contre les obstacles

- SURFACE HORIZONTALE INTERIEURE : dans cette zone l'altitude maximum des obstacles est constante et limitée à 441 m NGF.

- SURFACE CONIQUE : pente de 5% jusqu'à la cote 541 m NGF s'appuyant sur la limite extérieure de la surface horizontale intérieure.

Servitudes de balisage (T4) :

Textes en vigueur :

- Convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention ;
- Code des transports L6351-1 ; L6351-6 à L6351-9 ainsi que L6372-8 à L6372-10 ;
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;
- Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne installées à proximité des pistes et des voies de circulation d'aérodromes ;
- Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Les surfaces de balisage sont des surfaces parallèles se situant 10 mètres (20 mètres pour les obstacles filiformes) en-dessous des surfaces de dégagement aéronautiques (Servitudes T5).

Servitude aéronautique de dégagement (T5) :

Textes en vigueur :

- Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports.
- Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile.
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

Numéro : 8701657 Type : T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - T4 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE BALISAGE

Acte : Arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 6 juin 2017 :

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100 LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde

Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Limoges-Bellegarde (Haute-Vienne)

Servitudes de balisage (T4) :

Textes en vigueur :

- Convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention ;
- Code des transports L6351-1 ; L6351-6 à L6351-9 ainsi que L6372-8 à L6372-10 ;
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;
- Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne installées à proximité des pistes et des voies de circulation d'aérodromes ;
- Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Les surfaces de balisage sont des surfaces parallèles se situant 10 mètres (20 mètres pour les obstacles filiformes) en-dessous des surfaces de dégagement aéronautiques (Servitudes T5).

Servitude aéronautique de dégagement (T5) :

Textes en vigueur :

- Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports.
- Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile.
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

Numéro : 8700196 Type : T8 SERVITUDES RADIOELECTRIQUES AERIENNES

Acte : Décret du 9 octobre 1991

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100 LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde
PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS RADIOELECTRIQUES
Aérodrome de LIMOGES-BELLEGARDE
CCT n° 87-24-003

Zone de garde et zone de protection autour du centre radioélectrique de l'aérodrome de LIMOGES Bellegarde pour les installations suivantes :

- Radiogoniomètre VHF (station B)

Les zones s'étendent jusqu'à 1000 mètres autour de la station.

Les servitudes applicables à cette zone sont celles fixées par l'article R*30 du code des postes et télécommunications.

Les installations, matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 août 1953, existant à la date du présent décret et qui perturbent les réceptions radioélectriques devront être modifiés ou transformés dans le délai maximum d'un an à compter de la notification faite aux propriétaires ou usagers.

Ces modifications ou transformations ne pourront être apportées sans l'autorisation du ministre dont les services exploitent ou contrôlent le centre.

Numéro : 8701204 Type : T8 SERVITUDES RADIOELECTRIQUES AERIENNES

Acte : Décret de 23 août 1991 modifié par note n°760A du SNTA le 3 décembre 1993

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100 LIMOGES

Centre radioélectrique de Limoges-Aérodrome

PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES du centre radioélectrique de :

LIMOGES-AERODROME:

CCT n° 87 24 003

Dans les zones de dégagement, la création d'obstacles est soumise, sauf autorisation du ministre chargé de l'aviation civile, aux obligations suivantes :

ZONES PRIMAIRES:

- Zone primaire B1 : il est interdit de créer tout ouvrage, de toute nature, fixe (y compris lignes électriques et téléphoniques) ou mobile.

ZONES SECONDAIRES:

- Zone secondaire B2 : les obstacles de toute nature, les lignes électriques et téléphoniques ne devront pas excéder une hauteur hors sol

égale à trois pour cent (3 %) de la distance les séparant du point de référence.

LE POINT DE REFERENCE pris comme origine des distances est l'ANTENNE de chaque installation.

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 25 juillet 1990, à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement (T5), est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées, l'établissement des installations dont la hauteur en un point quelconque au dessus du niveau du sol ou de l'eau :

- a) est supérieure à 50 mètres, en dehors des agglomérations ;
- b) est supérieure à 100 mètres dans les agglomérations.

Sont considérées comme installations, toutes constructions fixes ou mobiles.

